



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL Du 24 février 2026

L'An Deux Mil Vingt-Six, le vingt-quatre février à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de Varacieux, dûment convoqué le dix-neuf février deux mil vingt-six, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. Denis CHEVALLIER, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Nombre de conseillers municipaux présents : 15

Présents : Denis CHEVALLIER, André ROJAT, Jean-Pierre DETROYAT, Thierry NICOUD, Sandrine MARGAILLAN, Lionel AVIT, Sébastien CALLET, Jocelyne COTTE, Christian FERROUILLAT, Véronique GERMAIN, Emmanuel NICOUD, Justine REY, Thierry RUF, Sylvie SEYSSEL, Cédric VEYRET. Formant la majorité des membres en exercice.

Nombre de votants : 15

Secrétaire de séance : Justine REY

Ordre du jour :

1. Approbation PV conseil du 13 janvier 2026
2. Délibération pour vote du Compte Financier Unique
3. Délibération pour affectation du résultat
4. Délibération pour vote du budget 2026
5. Délibération pour application de la fongibilité des crédits pour le budget 2026
6. Délibération pour autorisation du passage du rallye de Saint-Marcellin sur la commune les 3 et 4 juillet 2026
7. Délibération pour adhésion à l'ANEM
8. Délibération pour adhésion à l'AMR 38
9. Délibération pour apport d'un soutien aux agriculteurs contre l'accord UE-MERCOSUR
10. Délibération pour encaissement du remboursement de Groupama
11. Délibération pour proposition de l'activité « Escalade Mur Mobile » à l'école
12. Délibération pour validation de la liste des créances admises en non-valeur
13. Organisation du planning pour la tenue du bureau de vote des 15 et 22 mars 2026
14. Urbanisme
15. Questions diverses

Ouverture de la séance du Conseil Municipal du 24 février 2026 à 19h30.

1. Approbation du PV du conseil du 13 janvier 2026

Le PV du conseil municipal du 13 janvier 2026 est approuvé à l'unanimité.

2. Délibération pour vote du Compte Financier Unique (CFU)

M. le Maire indique que, suite à une panne informatique du réseau de la Direction des Finances Publiques, il est impossible de récupérer le CFU pour pouvoir le voter, la délibération doit être reportée au prochain conseil municipal.

3. Délibération pour l'affectation du résultat

M. le Maire indique que l'affectation du résultat est votée après l'approbation du CFU, par conséquent le vote de cette délibération doit également être reportée au prochain conseil municipal



4. Délibération pour vote du budget 2026

André ROJAT, Adjoint aux finances, expose les différentes dépenses et recettes d'investissement et de fonctionnement prévues en 2026.

Ainsi, le budget s'équilibre avec 933 097,67 € en dépenses et en recettes de fonctionnement, et 485 432,43 € en dépenses et en recettes d'investissement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le budget primitif 2026 à l'unanimité.

5. Délibération pour application de la fongibilité des crédits pour le budget 2026

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le référentiel M57 donne la possibilité d'autoriser le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

M. le Maire rappelle que ces mouvements de crédits font l'objet d'un compte rendu lors du conseil municipal suivant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'autoriser Monsieur le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

6. Délibération pour autorisation du passage du Rallye de Saint-Marcellin sur la commune les 3 et 4 juillet 2026

M. Le Maire rappelle que le rallye de Saint Marcellin se déroulera le vendredi 3 juillet et le samedi 4 juillet 2026. L'ASA Saint-Marcellinoise a transmis une demande d'autorisation de passage sur la commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 1 abstention et 14 voix pour, accepte le passage du rallye de Saint Marcellin sur la commune.

7. Délibération pour adhésion à l'ANEM

M. Le Maire rappelle que l'Association Nationale des Elus de la Montagne (ANEM) se mobilise depuis sa création pour faire respecter la spécificité des territoires de montagne. Sa principale mission vise à pérenniser les principes de la loi montagne et à donner aux collectivités des moyens d'action renforcés pour défendre les enjeux économiques, sociaux, environnementaux et culturels de la montagne.

La commune étant classée en zone de montagne, son adhésion à l'ANEM est possible. Le montant de la cotisation et de l'abonnement au magazine « Pour la Montagne » s'élève à 234.28 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide par 7 voix pour, 2 voix contre et 6 abstentions de ne pas adhérer à l'Association Nationale des Elus de la Montagne.

8. Délibération pour adhésion à l'AMR38

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'adhérer à l'Association des Maires Ruraux de l'Isère, association qui défend, promeut et représente les communes rurales du département.

L'adhésion donne lieu à une cotisation annuelle qui s'élève pour 2026 à 116.00 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'adhérer à l'Association des Maires Ruraux de l'Isère.



9. Délibération pour apport d'un soutien aux agriculteurs contre l'accord UE-MERCOSUR

M. Le Maire indique que l'accord UE-Mercosur prévoit l'importation massive de produits agricoles sud-américains, notamment de la viande bovine, des volailles et du sucre, qui viendront concurrencer directement nos producteurs.

M. Le Maire rappelle qu'il relève de la compétence et du devoir du Conseil Municipal de défendre les intérêts économiques et sociaux de son territoire et d'exprimer les préoccupations légitimes de ses habitants.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, apporte son soutien plein et entier au projet de recours en annulation devant la Cour de justice de l'Union européenne visant à contester la décision du Conseil de l'Union européenne autorisant la signature et la conclusion de l'accord UE-Mercosur.

10. Délibérations pour encaissement des remboursements de Groupama

M. Le Maire indique au Conseil municipal que la compagnie d'assurance Groupama a transmis en mairie deux chèques concernant des remboursements suite au sinistre électrique de juin 2025 pour un montant de 500.00€ et pour un montant de 5 527.99€

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte, à l'unanimité, l'encaissement de ces deux chèques de remboursement.

11. Délibération pour proposition de l'activité « Escalade Mur Mobile » à l'école

Mme MARGAILLAN, adjointe en charge des affaires scolaires, indique avoir demandé à l'association PSC38_AMR, un devis pour l'activité « Escalade Mur Mobile » à l'école.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, valide, à l'unanimité, cette proposition et le devis.

12. Délibération pour la validation de la liste des créances admises en non-valeur

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la transmission par le comptable public d'une liste de créances admises en non-valeur, suite à l'échec des poursuites engagées pour recouvrer ces sommes.

Le comptable public demande à la commune de prendre une délibération pour valider la liste des créances admises en non-valeur.

Délibération prise à l'unanimité.

13. Organisation du planning pour la tenue du bureau de vote pour les 15 et 22 mars 2026

Le planning pour les élections municipales est établi pour les journées du 15 mars 2026 et du 22 mars 2026.

14. Urbanisme

- DP 038523 25 0 0050 : Pose d'un suiveur photovoltaïque : accordée
- DP 038523 25 0 0051 : Pose de 40 panneaux photovoltaïques : accordée
- DP 038523 25 0 0052 : Construction piscine : accordée
- DP 038523 25 0 0053 : Abri de jardin : accordée
- DP 038523 26 0 0001 : Pose de 14 panneaux photovoltaïques : accordée
- DP 038523 26 0 0002 : Pose d'une antenne radio amateur : dossier annulé à la demande du pétitionnaire



- DP 038523 26 0 0003 : Pose d'une antenne radio amateur : en cours d'instruction
- DP 038523 26 0 0004 : Construction d'un garage : accordée
- DP 038523 26 0 0005 : Pose d'un générateur photovoltaïque : dossier annulé à la demande du pétitionnaire
- DP 038523 26 0 0006 : Pose de 7 panneaux photovoltaïques : accordée
- DP 038523 26 0 0007 : Pose d'une véranda : accordée
- DP 038523 26 0 0008 : Pose de 2 volets roulants : accordée
- Cub 038523 26 1 0001 CU opérationnel : pour un projet d'extension de maison : en cours d'instruction
- Permis de Démolir 038523 25 0 0001 : Démolition d'un bâtiment : accordé
- PC 038 523 25 0 0003 : Construction d'un bâtiment artisanal : accordé
- PC 038 523 25 0 0004 : Construction d'un bâtiment de stockage : projet annulé par le pétitionnaire
- PC 038 523 25 0 0005 : Réhabilitation maison suite sinistre : accordé
- PC 038 523 25 0 0006 : Travaux sur construction existante suite sinistre : accordé

15. Questions diverses

- L'installation de la salle des fêtes pour le repas des Aînés aura lieu le vendredi 27 février après-midi
- Le prochain conseil d'école est programmé le 12 mars 2026.
- Le prochain conseil communautaire a lieu le jeudi 26 février 2026.
- L'assemblée générale de VSL est prévue le vendredi 27 février 2026

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00

PROCHAIN CONSEIL : pas de date donnée suite élections à venir

Le/La Secrétaire

Le Maire

